



Date de cloture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

**RETURN BIDS TO:**

**Library and Archives Canada**  
Contracting and Material Management Division  
550, de la Cité Blvd.  
Gatineau, Quebec K1A 0N4  
Canada  
Email : [receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca](mailto:receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca)

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

**Bibliothèque et Archives Canada**  
Division des contrats, gestion du matériel  
550, de la Cité Blvd.  
Gatineau, Quebec K1A 0N4  
Canada  
Email: [receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca](mailto:receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca)

**REQUEST FOR PROPOSAL**

**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Library and Archives Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

**Proposition au : Bibliothèque et Archives Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complètes, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

**Title – Sujet**

**Numérisation de bandes vidéo de type C**

<b>Sollicitation No. – N° de l'invitation</b> 5Z011-25-0001	<b>Date</b> Le 11 janvier 2024
--	-----------------------------------

<b>Client Reference No. – N° référence du client</b> 5Z011-25-0001
---

<b>GETS Reference No. – N° de référence de SEAG</b> Not Applicable
---

<b>Sollicitation Closes</b> L'invitation prend fin	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire
at – à 2 :00 pm	Eastern Standard time (EST)
on – le 20 février 2024	Heure normale de l'Est (HNE)

<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>
--

**Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :**

[receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca](mailto:receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca)

<b>Area code and Telephone</b> No.Code regional et N° de téléphone	<b>Facsimile No. / e-mail</b> N° de télécopieur / courriel
873-353-7351	

**Instructions: See Herein**  
**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery required -Livraison exigée</b>	<b>Delivery offered -Livraison proposée</b>
See Herein – Voir aux présentes	

**Jurisdiction of Contract:** Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)

**Compétence du contrat :** Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)

**Vendor/firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Telephone No. - N° de téléphone	
e-mail - courriel	

**Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)**  
**Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

Signature	Date
-----------	------



## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>4</b>
1.1 INTRODUCTION	4
1.2 SOMMAIRE	4
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	5
1.4 COMPTE RENDU	5
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>6</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	6
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	6
DÉFINITION	6
ANCIEN FONCTIONNAIRE TOUCHANT UNE PENSION	7
DIRECTIVE SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES EFFECTIFS	7
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	8
2.5 LOIS APPLICABLES	8
2.6 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU BESOIN PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	8
2.7 FONDAMENT DU TITRE DU CANADA SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	9
2.8 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	9
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</b>	<b>10</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	10
2. PROPOSITION FINANCIÈRE	12
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</b>	<b>14</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	14
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	17
PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4	18
PROJET PILOTE ET INSPECTION DES LIEUX	18
PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4	20
INSPECTION DES LIEUX : LISTE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ	20
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>21</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	21
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	21
<b>PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES</b>	<b>23</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	23
<b>PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</b>	<b>24</b>
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	24
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	24
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	25
7.4 DURÉE DU CONTRAT	25
7.5 RESPONSABLES	26
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	27



Date de clôture:	Le 20 février 2024
Heure	2:00 pm HNE
Numéro de référence:	5Z011-25-0001

7.7	PAIEMENT .....	27
7.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	28
7.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	28
7.10	LOIS APPLICABLES .....	28
7.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	29
7.12	ASSURANCES.....	29
7.13	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	29
<b>ANNEXE « A »</b>	.....	<b>30</b>
ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....		30
<b>ANNEXE « B »</b>	.....	<b>37</b>
BASE DE PAIEMENT .....		37
<b>ANNEXE « C » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE</b>	.....	<b>38</b>



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et les instruments de paiement électronique.

### **1.2 Sommaire**

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) a environ 10 000 heures (4 000 rouleaux) de vidéocassettes de 1 po de type C dans sa collection qu'il a l'intention de numériser à des fins de préservation et, si possible, rendre le contenu accessible en ligne à des fins de recherche. Les bandes sont un assortiment de temps de fonctionnement, allant de la taille d'une heure à trois heures.

BAC exige de l'entrepreneur qu'il numérise tout le contenu des bandes vidéo en fichiers JPEG2000 sans perte enveloppés dans un fichier MXF à des fins de conservation et en fichiers MP4 h.264 à des fins d'accès. L'entrepreneur produira également un fichier de métadonnées .XML et un fichier de rapport de contrôle de la qualité pour chaque bande numérisée (voir le point 2.2 Spécifications et normes pour les exigences détaillées).

Le travail se fera au fur et à mesure des besoins.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

Le contrat sera d'une durée de trois (3) ans avec l'option pour BAC de prolonger pour un maximum de deux (2) périodes supplémentaires de service d'un (1) an selon les mêmes termes et conditions.

### **1.3 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.4 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2023-06-08) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être soumises par courriel à : [receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca](mailto:receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca) avant la date et l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à Bibliothèque et Archives Canada ne seront pas acceptées.

### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### **Définition**

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

#### **Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

## 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.6 Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard cinq (5) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## 2.7 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

BAC a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la [Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État](#). L'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est d'obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

## 2.8 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires présentent leur soumission par courriel à l'agent des contrats: [receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca](mailto:receptiondesoumission-bidreceiving@bac-lac.gc.ca)

La taille maximale d'un courriel : 10 Mo

La taille maximale d'un fichier individuel dans un courriel : 4 Mo

**Copie de la soumission :** Le Canada demande que l'offre soit présentée par section et séparée comme suit :

Section I: Soumission technique (une (1) copie électronique par courriel)

Section II: Soumission financière (une (1) copie électronique par courriel)

Section III: Certifications (une (1) copie électronique par courriel au format PDF)

**Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement.** Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postal et par télécopieur ne seront pas acceptées.

Pour les soumissions transmises par courrier électronique, le Canada ne sera pas responsable des soumissions tardives reçues à destination après la date et l'heure de clôture, même si elles ont été soumises avant.

#### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

#### Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la PIÈCE JOINTE 1 de la PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

### **Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### **3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA***

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX

- 1.1 Barème de prix - Les soumissionnaires doivent soumettre leur prix conformément aux conditions suivantes :

### Tarifs fermes par heure de numérisation

Aux fins d'évaluation, le soumissionnaire doit indiquer dans un lot ferme, le prix tout compris (en dollars canadiens) pour la numérisation de 10 000 heures de vidéocassettes de 1 po de type C incluant la génération de tous les fichiers de préservation et d'accès spécifiés, les métadonnées, les rapports de contrôle de la qualité et le transport des cassettes vidéo et des fichiers numériques qui seront ajoutés pour obtenir un prix global total évalué sur une période de cinq (5) ans (période initiale de trois (3) ans et deux (2) périodes optionnelles supplémentaires d'un (1) an).

- 1.1.1 Le soumissionnaire DOIT fournir un taux horaire ferme tout compris par heure de numérisation, y compris tous les frais de personnel, les frais généraux et les profits requis pour que le particulier proposé achève le travail (note: les taux ne doivent pas être indiqués en plages). Le défaut de soumettre les prix comme demandé rendra la proposition non conforme.
- 1.1.2 À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les taux horaires fermes décrits ci-dessous, pour les travaux exécutés avec succès conformément au contrat, la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée (TPS / TVH) est en sus, s'il y a lieu.

## 2. Proposition financière

Le soumissionnaire doit remplir ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Le soumissionnaire doit indiquer un prix ferme, tout compris (en dollars canadiens), pour la numérisation de 10 000 heures de vidéocassettes de 1 po de type C incluant la génération de tous les fichiers de préservation et d'accès (proxy), les métadonnées, rapports de contrôle de qualité et transport des cassettes vidéo physiques et des fichiers numériques.



Date de cloture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

Période	(A) #heure d'enregistrement	(B) Taux horaire Ferme	(A X B = C) Prix Total
<b>Année 1 – Période Initiale</b>  1 <sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars, 2025	<b>Jusqu'à: 2,000</b>		
<b>Année 2 – Période Initiale</b>  1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars, 2026	<b>Jusqu'à : 2,000</b>		
<b>Prix ferme tout compris pour 10 000 heures de 1 vidéocassette de type «C» : \$</b>			
<b>Année 3 – Période Initiale</b>  1 <sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars, 2027	<b>Jusqu'à : 2,000</b>		
<b>Année d'option 1</b>  1 <sup>er</sup> avril 2027 au 31 mars, 2028	<b>Jusqu'à : 2,000</b>		
<b>Année d'option 2</b>  1 <sup>er</sup> avril 2028 au 31 mars, 2029	<b>Jusqu'à: 2,000</b>		
<b>Prix ferme tout compris jusqu'à 10 000 heures d'enregistrements</b>			

\*\* Le nombre d'heures d'enregistrements indiqués dans le présent document ne constituent pas un engagement de la part de BAC et ne sont fournis qu'à des fins d'évaluation de l'offre.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

- (a) Le Soumissionnaire/l'entrepreneur est par conséquent averti que le simple fait de lister de ses expériences antérieures sans y joindre aucun autre document de référence à l'appui décrivant où et comment cette expérience a été acquise, **ne** constitue pas « démontrer » pour les besoins de l'évaluation.
- (b) Le soumissionnaire doit clairement démontrer dans sa soumission de quelle manière et dans quelles circonstances il a acquis tant les connaissances que l'expérience recherchées par les curriculum vitae ou par toute autre forme nécessaire de documents de référence.
- (c) Le soumissionnaire doit indiquer de façon détaillée les circonstances (lieu, temps, manière) dans lesquelles les qualifications et l'expérience requises ont été acquises (dans le cadre de quelles activités/responsabilités. Afin de démontrer quand l'expérience a été acquise, le soumissionnaire se doit de préciser la durée de ses travaux ou tâches effectués, en fournissant les dates de début et d'achèvement des travaux; et étant spécifique à cet égard - en indiquant au moins les mois et les années concernées. En cas de chevauchement de dates de projets multiples menés de front, on n'acceptera pas de dédoublement pour le calcul des durées.
- (d) Nous recommandons aux soumissionnaires de nous fournir un tableau relatif à la satisfaction des exigences, comportant toutes les références précises des pages concernées et des documents fournis pour chacune d'elles. Nota : la grille elle-même NE constitue PAS en elle-même la preuve de quoi que ce soit.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

###### Critère obligatoire

La soumission doit satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément. Toute soumission qui ne satisfait pas à tous les critères techniques obligatoires sera déclarée irrecevable.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

Numéro	Critère obligatoire	Satisfait	Non satisfait	Renvoi à la proposition
O1	<p><b>Installation de transfert</b></p> <p>Dans la proposition, le soumissionnaire doit fournir la description détaillée de la façon dont les critères énumérés ci-dessous seront respectés. Énoncer simplement que ces critères seront respectés ne constitue pas une preuve suffisante. Le soumissionnaire doit prouver que les biens physiques (bandes vidéo et fichiers numériques) sont protégés dans l'installation proposée pour exécuter les travaux de numérisation. Cela comprend :</p> <p>(a) Tous les travaux doivent être effectués dans une (1) installation.</p> <p>(b) L'atmosphère des aires d'entreposage des bandes vidéo doit être contrôlée à une température entre 8 et 20 °C et à une humidité relative entre 20 % et 40 %.</p> <p>(c) Les points d'entrée aux aires d'entreposage et de transfert sont contrôlés et surveillés.</p> <p>(d) Un système de protection incendie adéquat est en place.</p> <p>(e) La procédure pour consigner, surveiller, inspecter et nettoyer les bandes vidéo est décrite.</p> <p>(f) Le soumissionnaire possède l'infrastructure de la TI nécessaire au flux de production et au stockage des fichiers numériques sur place de manière sécurisée avec un accès protégé, ce qui comprend la sauvegarde, la conservation et la disposition des fichiers.</p> <p><b>Chacun de ces critères sera vérifié si une inspection des lieux est réalisée conformément à la PIÈCE JOINTE 2 À LA PARTIE 4, Inspection des lieux : liste de vérification de la conformité. Voir la Section 7 pour plus de détails.</b></p>			A = Page(s) __ B = Page(s) __ C = Page(s) __ D = Page(s) __ E = Page(s) __ F = Page(s) __
O2	<p><b>Infrastructure technique</b></p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'infrastructure technique requise en place. Dans la proposition, le soumissionnaire doit décrire en détail son matériel, le système logiciel et les solutions qui seront utilisés</p>			



Date de clôture:	Le 20 février 2024
Heure	2:00 pm HNE
Numéro de référence:	5Z011-25-0001

	<p>pour respecter les caractéristiques techniques précisées au point 2.2 Spécifications et normes de l'énoncé des travaux.</p> <p>(a) La marque, le modèle et l'année du matériel utilisé pour la numérisation.</p> <p>(b) La marque et la version du logiciel utilisé pour la numérisation.</p> <p>(c) Une description du montage et de la configuration du matériel, du système logiciel et des solutions servant à générer les produits livrables définis dans l'énoncé des travaux.</p> <p>(d) Une description de la solution utilisée pour la sauvegarde, la restauration, la conservation et la disposition des fichiers numériques produits, conformément à l'énoncé des travaux.</p>			<p>A = Page(s) __</p> <p>B = Page(s) __</p> <p>C = Page(s) __</p> <p>D = Page(s) __</p>
<b>**La soumission respectant les critères O1 et O2 au plus bas coût sera évaluée selon le critère O3.</b>				
<b>O3</b>	<p><b>Projet pilote</b></p> <p>Un projet pilote visant la numérisation d'au plus trois bandes vidéo selon un processus complet (voir l'appendice 1 de l'annexe A).</p>			

Une offre doit être conforme aux exigences de l'appel d'offres et répondre à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Si plusieurs offres sont recommandées, l'offre la moins chère sera évaluée dans le cadre de la procédure O3 en premier lieu. La deuxième offre au prix le plus bas sera évaluée si nécessaire, et ainsi de suite.

#### 4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.1.2.2 Les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions sera utilisé comme facteur de conversion.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

4.1.2.3 Le prix total proposé doit exclure la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH). Ces montants seront ajoutés, s'il y a lieu, à l'attribution du contrat.

#### 4.1.3 Inspection des lieux (facultatif)

À la suite de l'octroi du contrat, l'autorité technique de BAC pourrait effectuer en tout temps une inspection des lieux, aux frais de l'institution, pour confirmer ce qui suit :

- a) l'entrepreneur respecte les exigences relatives à l'entreposage des bandes vidéo;
- b) l'entrepreneur possède les installations et l'équipement nécessaires pour assurer le flux de production prévu.

La liste de vérification de l'inspection des lieux se trouve à la **PIÈCE JOINTE 2 À LA PARTIE 4**.

Les frais liés à l'inspection des lieux seront assumés par BAC.

#### Remarque

Si l'entrepreneur échoue l'inspection des lieux, BAC exigera qu'il comble les lacunes relevées afin de respecter la liste de vérification.

Le défaut de résoudre les problèmes en temps voulu pourrait entraîner la résiliation du contrat.

## 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

### Projet pilote et inspection des lieux

#### 1. Projet pilote

BAC demandera au soumissionnaire classé au premier rang de réaliser un projet pilote en numérisant trois bandes vidéo, conformément à l'ensemble du processus décrit dans l'énoncé des travaux. BAC se dégage des obligations et des coûts relatifs à cet essai. Le coût du transport associé au projet pilote sera assumé par BAC.

1.1 Les critères suivants détermineront si le projet pilote est fructueux.

Le lecteur de disque dur, ou autre dispositif de stockage, du projet pilote sera reçu, déballé et inspecté; les données entrantes seront balayées pour dépister les virus et un contrôle d'intégrité des fichiers sera effectué par rapport à la signature numérique donnée (soit le total de contrôle) lorsque les fichiers de données seront copiés dans un espace de travail performant.

Les fichiers vidéo seront lus pour en vérifier l'exhaustivité et la compatibilité avec les systèmes de BAC; les fichiers vidéo seront analysés par un logiciel automatisé de contrôle de la qualité et les résultats seront comparés aux registres de contrôle de la qualité produits par l'entrepreneur.

Un fichier vidéo sera rejeté pour les raisons suivantes :

- il échoue un essai du total de contrôle à la réception;
- il ne respecte pas les spécifications de BAC en ce qui concerne le type de fichier, le codec de compression et la compatibilité (voir le point 2.2 Spécifications et normes de l'énoncé des travaux);
- la lecture contient des pertes de niveau, des clics numériques, des images figées ou d'autres erreurs d'encodage numériques décelables qui ne peuvent pas être attribuables à l'enregistrement analogique original;
- la lecture renferme la présence de pertes de niveau analogique ou d'erreurs d'alignement anormalement élevés dans l'encodage qui ne s'expliquent pas par des observations préliminaires et indiquent que la bande n'a pas été jouée convenablement pendant le processus de numérisation;
- le rapport de contrôle de la qualité ne correspond pas aux spécifications de BAC (voir le point 2.2.3 Spécifications du rapport de contrôle de la qualité de l'énoncé des travaux);
- les spécifications du répertoire de fichiers ne correspondent pas aux spécifications de BAC (voir le point 2.2.4 Spécifications du répertoire de fichiers de l'énoncé des travaux).

#### Remarque

- Le soumissionnaire sera avisé de la réussite du processus de migration effectué dans le cadre du projet pilote.
- Si le soumissionnaire échoue le processus de migration, BAC demandera au soumissionnaire qui satisfaisait à tous les critères obligatoires et qui arrive au deuxième rang de réaliser un projet pilote.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## 2. Inspection des lieux (facultatif)

À la suite de l'octroi du contrat, l'autorité technique de BAC pourrait effectuer en tout temps une inspection des lieux, aux frais de l'institution, pour confirmer ce qui suit :

- c) l'entrepreneur respecte les exigences relatives à l'entreposage des bandes vidéo;
- d) l'entrepreneur possède les installations et l'équipement nécessaires pour assurer le flux de production prévu.

La liste de vérification de l'inspection des lieux se trouve à la **PIÈCE JOINTE 2 À LA PARTIE 4**.

Les frais liés à l'inspection des lieux seront assumés par BAC.

### Remarque

Si l'entrepreneur échoue l'inspection des lieux, BAC exigera qu'il comble les lacunes relevées afin de respecter la liste de vérification.

Le défaut de résoudre les problèmes en temps voulu pourrait entraîner la résiliation du contrat.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4

### Inspection des lieux : liste de vérification de la conformité

<b>1</b>	<b>Respect des exigences relatives à l'entreposage des bandes vidéo (voir O1 Installation de transfert)</b>
	<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présence d'un système de chauffage, de ventilation et de climatisation permettant de maintenir la température et l'humidité requises dans les aires d'entreposage, conformément à l'énoncé des travaux.</li><li>• Les conditions sur place seront mesurées.</li></ul>
	<p>Système de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les points d'entrée aux aires d'entreposage et de transfert sont contrôlés et surveillés.</li></ul>
	<p>Système de protection incendie</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La présence d'un système de protection incendie respectant l'ensemble des exigences ainsi que le code du bâtiment de la ville dans laquelle l'installation de l'entrepreneur est située.</li></ul>
	<p>Procédures pour consigner, surveiller, inspecter et nettoyer les bandes vidéo</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un examen de toutes les responsabilités et de tous les processus de l'entrepreneur sera effectué, conformément à la section 2.1 de l'énoncé des travaux.</li></ul>
<b>2</b>	<b>Présence des installations et de l'équipement nécessaires au flux de production prévu (voir O2 Infrastructure technique et la section 2.2 de l'énoncé des travaux)</b>
	<p>Spécifications techniques</p> <p>Vérification des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• équipement en bon état et respectant les spécifications du fabricant;</li><li>• capacité de copier des bandes vidéo dans les formats requis;</li><li>• production de métadonnées dans le format requis;</li><li>• capacité de surveiller le contrôle de la qualité et de produire des rapports connexes;</li><li>• capacité de créer et de gérer des répertoires de fichiers;</li><li>• capacité de copier des fichiers sur des lecteurs de disque dur et de les y stocker.</li></ul>



Date de cloture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 7.2.1 Conditions générales

[2035](#) (2022-12-01), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

**La section 31 - Vérification, des Conditions générales 2035 est supprimée et remplacée par la section 31 suivante :**

#### **2035 31 (2023-11-28) Vérification**

1. Pour permettre au Canada de déterminer si les travaux ont été exécutés et que le prix facturé pour les travaux est conforme aux modalités du contrat et si le meilleur rapport qualité-prix a été obtenu pour le Canada, l'entrepreneur doit tenir des registres complets et exacts du coût estimatif et réel des travaux.
2. Ces dossiers comprennent tous les appels d'offres, les devis, les contrats, la correspondance, les documents sources pour les écritures comptables tels que les feuilles de calcul Excel ou autres feuilles de calcul sous forme numérique et lisible par machine (pas de copies PDF), les livres et registres des écritures comptables initiales, les feuilles de travail, les feuilles de calcul et autres documents à l'appui des affectations de coûts, des calculs, des rapprochements et des hypothèses faites par l'entrepreneur en relation avec le contrat. Les copies ne sont généralement pas acceptables et ne peuvent être utilisées que lorsque les originaux ne sont pas disponibles en raison de circonstances inhabituelles, par exemple un incendie, une inondation ou un vol.
3. L'entrepreneur doit établir et maintenir un système comptable qui permet au Canada d'identifier facilement ces documents.
4. Ces dossiers doivent être mis à la disposition du Canada ou des personnes désignées pour agir au nom du Canada, sur demande, pour examen, pendant les heures normales d'ouverture au bureau ou à la place d'affaires de l'entrepreneur. Si aucun lieu de ce type n'est disponible, les dossiers financiers, ainsi que les documents de référence et les pièces justificatives, doivent être fournis aux fins d'examen à une date et dans un lieu convenant au Canada.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

5. L'entrepreneur doit conserver ces dossiers, et le Canada et ses représentants autorisés auront le droit d'examiner ces dossiers en tout temps pendant la durée du contrat et pendant une période de sept ans après avoir reçu le dernier paiement au titre du contrat, ou jusqu'au règlement de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours, selon la dernière éventualité. Si un examen révèle des trop-payés par le Canada, ceux-ci seront réclamés par le Canada et immédiatement remboursés par l'entrepreneur.
6. Le Canada et ses représentants autorisés ont le droit d'examiner, de faire des copies ou de tirer des extraits de tous les documents, peu importe le format dans lequel ils sont conservés, qui concernent le présent contrat tenus ou gérés par l'entrepreneur, y compris, mais sans s'y limiter, les documents conservés par l'entrepreneur, ses employés, représentants, successeurs et sous-traitants.
7. L'entrepreneur doit obliger tous les sous-traitants à tous les niveaux et toutes les autres personnes contrôlées directement ou indirectement par lui ou qui lui sont affiliées à respecter les exigences de cette clause au même titre que lui.

## 7.2.2 Conditions générales supplémentaires

4007 (2022-12-01), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 7.3 Exigences relatives à la sécurité

7.3.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

## 7.4 Durée du contrat

### 7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est du 1<sup>er</sup> avril 2024 jusqu'au 31 mars 2027 inclusivement

### 7.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus trois (2) période(s) supplémentaire(s) d'une année chacune, selon les mêmes conditions.

L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins deux (2) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### 7.4.5 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée au (x) point (s) de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## 7.5 Responsables

### 7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Anne-Marie Aubry  
Chef d'équipe d'approvisionnement  
Division des contrats et de la gestion du matériel  
Bibliothèque et Archives Canada  
550, boulevard de la Cité  
Gatineau (Québec)  
K1A 0N4

Téléphone : 873-353-7351

Courriel : [anne-marie.aubry@bac-lac.gc.ca](mailto:anne-marie.aubry@bac-lac.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (*sera insérer au moment de l'attribution du contrat*).

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 7.5.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (*sera insérer au moment de l'attribution du contrat*).

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### 7.5.4 Représentant de l'entrepreneur

*(sera insérer au moment de l'attribution du contrat).*

### 7.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### 7.7 Paiement

#### 7.7.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de \_\_\_\_\_ \$ *(sera insérer au moment de l'attribution du contrat)*. Les droits de douane sont *inclus* et les taxes applicables sont en sus.

#### 7.7.2 Limitation des dépenses

L'entrepreneur sera payé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de \_\_\_\_\_ \$ *(sera insérer au moment de l'attribution du contrat)*. Les droits de douane sont *inclus* et les taxes applicables sont en sus.

#### 7.7.3 Modalités de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux complétés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

#### 7.7.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Clauses du *Guide des CCUA* [A9117C](#) (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client

#### 7.7.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;

#### 7.7.7 Vérification du temps

Clauses du *Guide des CCUA* [C0711C](#) (2008-05-12), Contrôle du temps, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 7.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;

### 7.9 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 7.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 7.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

### 7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires [4007](#) (2022-12-01) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;
- (c) les conditions générales - [2035](#) (2022-12-01) besoins plus complexes de services;
- (d) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- (e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- (f) Annex C, Instrument de paiement électronique;
- (g) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_, **(sera insérer au moment de l'attribution du contrat).**

### 7.12 Assurances

Clause du *Guide des CUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

### 7.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## ANNEXE « A »

### ÉNONCÉ DES TRAVAUX

#### 1. Portée

##### 1.1 Titre

Numérisation de bandes vidéo 1 po de type C, sur demande

##### 1.2 Introduction

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) possède environ 10 000 heures (4 000 bobines) de bandes vidéo 1 po de type C dans sa collection. L'institution souhaite les numériser à des fins de préservation et, si possible, les diffuser en ligne à des fins de recherche. Les bandes sont de diverses durées, entre une heure et trois heures.

##### 1.3 Objectifs du besoin

BAC a besoin d'un entrepreneur qui numérisera sur demande l'ensemble du contenu se trouvant sur des bandes vidéo en fichiers JPEG2000 sans perte dans un enveloppeur MXF à des fins de préservation et en fichiers H.264 (.mp4) à des fins d'accès. L'entrepreneur devra également produire un fichier de métadonnées XML ainsi qu'un fichier de rapport de contrôle de la qualité pour chaque bande numérisée (voir le point 2.2 Spécifications et normes pour les exigences détaillées).

#### 2. Exigences

##### 2.1 Tâches, activités, produits livrables ou jalons (liste non exhaustive)

Il incombe à Bibliothèque et Archives Canada :

###### 2.1.1 Emballage

- fournir à l'entrepreneur une version électronique et papier du dossier d'enregistrement d'expédition qui décrit les bandes se trouvant dans chaque envoi;
- emballer les bandes vidéo dans des contenants ou des palettes fournis par BAC avec le dossier d'enregistrement d'expédition;
- fournir des lecteurs de disque dur encodés avec une interface USB 3.0;
- recevoir les lecteurs de disque dur (conformes au point 2.2 Spécifications et normes de l'énoncé des travaux) comprenant le contenu numérisé de l'entrepreneur.

###### 2.1.2 Contrôle de la qualité

- balayer les données reçues pour dépister les virus et effectuer un contrôle d'intégrité des fichiers par rapport au total de contrôle;
- vérifier l'exhaustivité et la compatibilité des fichiers avec les systèmes de BAC;



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

- analyser les fichiers avec le logiciel de contrôle de la qualité et comparer les résultats aux registres de contrôle de la qualité produits par l'entrepreneur;
- aviser l'entrepreneur que le processus de numérisation a été fructueux et que la sauvegarde temporaire hors site peut être supprimée OU aviser l'entrepreneur que le processus de numérisation n'a pas été fructueux et qu'il faut recommencer le processus.

Il incombe à l'entrepreneur, selon les besoins (sur demande) :

- prévoir la cueillette et la livraison des bandes vidéo de l'installation de BAC à Gatineau, au Québec, à l'installation de l'entrepreneur et de l'installation de l'entrepreneur à BAC;
- recevoir les bandes vidéo, les déballer et résoudre toute incohérence relevée dans le dossier d'enregistrement d'expédition;
- inspecter les bandes vidéo pour vérifier qu'elles peuvent être numérisées en toute sécurité;
- rejeter et retourner toute bande vidéo jugée trop à risque pour être numérisée;
- nettoyer les bandes vidéo (l'étuvage est un traitement de dernier recours; il est interdit d'y avoir recours sans l'approbation de l'autorité technique de BAC);
- s'assurer que les bandes vidéo fournies par BAC n'ont pas été manipulées sans précaution, endommagées, perdues ou volées;
- numériser les bandes vidéo conformément aux spécifications techniques de BAC décrites dans l'énoncé des travaux, au point 2.2 Spécifications et normes (voir également la section 5.1 Calendrier et estimation du niveau d'effort [répartition du travail]);
- produire un fichier du total de contrôle conforme au point 2.2 Spécifications et normes de l'énoncé des travaux et le joindre aux fichiers pour le transport;
- expédier les fichiers à BAC sur les lecteurs de disque dur externes robustes fournis par BAC avec les données numérisées stockées dans une structure de répertoire uniforme (voir le point 2.2 Spécifications et normes de l'énoncé des travaux);
- produire des rapports sur les résultats opérationnels pour chaque expédition. Ces rapports comprendront la quantité de bandes vidéo numérisées, la quantité de bandes vidéo n'ayant pas pu être numérisées en expliquant pourquoi elles ont été rejetées ainsi que toute information déterminée d'un accord commun par l'entrepreneur et l'autorité technique de BAC;
- conserver des copies des fichiers numériques jusqu'à ce qu'ils aient été reçus, analysés et acceptés par BAC;
- supprimer les sauvegardes des enregistrements migrés que BAC a acceptés;
- entreposer les bandes vidéo jusqu'à ce que les fichiers numériques aient été reçus et analysés par BAC au cas où il soit nécessaire de recommencer la procédure de numérisation;
- mettre à jour la demande de service en indiquant la quantité de bandes vidéo et le nombre d'heures de contenu numérisé ainsi que toute remarque technique modifiée relative aux bandes vidéo;
- emballer les bandes vidéo à retourner à BAC dans les contenants ou les palettes de BAC une fois les fichiers numériques acceptés.

## 2.2 Spécifications et normes

### 2.2.1 Spécifications relatives aux fichiers vidéo

**Les fichiers maîtres de préservation** doivent être encodés directement, sans perte, en un flux J2K conforme au format MXF OP1a (autrement dit, sans format d'encodage intermédiaire). Plus précisément, BAC utilise un espace chromatique entrelacé YUV avec échantillonnage 4:2:2 au débit et aux niveaux conformes à la norme CCIR601; c'est-à-dire que la résolution de chacun des



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

champs est de 720 sur 240 pixels, conformément à la norme NTSC (*National Television System Committee*). Les valeurs par défaut des paramètres J2K sans perte sont les suivants.

- Contrôle du débit = Aucun (entièrement variable)
- Taille du bloc de code = 64 x 64
- Facteur du noyau d'ondelettes = Réversible 5 x 3
- Niveau de transformation = 5
- Facteur de quantification = 0
- Mode de progression de J2K = LRCP
- Format d'encodage du flux = J2K
- Marqueur PLT = Désactivé
- Marqueur PPT = Activé
- Marqueur SOP = Désactivé
- Marqueur EPH = Désactivé
- Nombre de bits par échantillon = 10
- Nombre de couches = 1

La **somme de contrôle** doit être au format MD5.

Les **fichiers MXF** doivent être conformes à la norme OP1a et contenir des pistes essence audio et vidéo, de métadonnées et de codes temporels.

- Les fichiers doivent être conformes aux normes SMPTE et MXF.
- Ils doivent être créés en mode de compression SANS PERTE.
- Ils doivent préserver le code temporel SMPTE 12M de la bande originale, le cas échéant. Si la bande ne comporte pas de code temporel lisible, il faut créer un signal de code temporel pour l'enregistrement numérisé, qui commence à 01:00:00:00;
- Les fichiers MXF JPEG2000 livrés doivent être compatibles avec les systèmes de BAC. À l'heure actuelle, BAC utilise des systèmes conformes au format MXF, qui permet l'échange et le stockage de matériel audiovisuel.

#### **Fichiers d'accès (mandataire) :**

- H.264/AVC en format .mp4, débit binaire variable de 2 mbit/s, résolution de 720 sur 486 pixels.

#### **2.2.2 Spécifications des métadonnées**

Les métadonnées sauvegardées au format .XML devraient contenir, à tout le moins, les renseignements suivants :

- les noms de tous les fichiers vidéo numériques créés lors du processus de numérisation (fichier de préservation MXF et fichier mandataire H.264 .mp4);
- le numéro d'étiquette d'origine de la bande vidéo (cote topographique de BAC, indiquée au dossier d'enregistrement d'expédition et, généralement, sur la bande vidéo comme telle);
- les numéros d'identification d'enregistrement de BAC (numéro IDCISN) indiqués au dossier d'enregistrement d'expédition;
- la date et l'heure de la migration;
- l'algorithme de l'abrégé du message et de somme de contrôle pour tous les fichiers créés (**en format MD5**);



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

- la taille des fichiers;
- le type des fichiers;
- l'application utilisée afin de créer les fichiers;
- les noms des codecs;
- la qualité des codecs;
- le rapport d'aspect;
- les dimensions du cadre;
- la fréquence d'images;
- le nombre d'images;
- la durée de l'enregistrement numérisé (en minutes et en secondes);
- la présence de sous-titres codés (le cas échéant);
- tout commentaire ou toute observation portant sur le transfert ou le processus de numérisation (le cas échéant).

**REMARQUE** : un exemple de schéma XML sera fourni aux fins d'orientation dans le cadre de la phase d'évaluation du projet pilote.

### 2.2.3 Spécifications techniques du rapport sur le contrôle de la qualité

Le rapport sur le contrôle de la qualité doit présenter les caractéristiques suivantes.

- Il doit être dans un format lisible sans nécessiter de logiciel propriétaire (de préférence en format .xml, .html ou .pdf).
- Il doit contenir des références précises de codes temporels de façon à mettre en évidence tout secteur de préoccupation ou d'intérêt détecté au cours du processus de numérisation, notamment :
  - certaines parties de l'enregistrement où les niveaux de blanc ou de noir sont excessifs;
  - certaines parties de l'enregistrement comportant des erreurs de piste ou des pertes de niveau de signal;
  - l'absence de son ou un silence imprévu;
  - des niveaux de son élevés ou une distorsion du son;
  - des phases audio.

**REMARQUE** : le niveau maximal de pertes est fondé sur le nombre de pertes contenues dans l'enregistrement original. Autrement dit, il ne devrait pas y avoir plus de pertes dans la version numérisée que sur la bande originale.

### 2.2.4 Spécifications du répertoire

BAC fournira un numéro d'identification pour chacune des bandes vidéo (aussi appelé numéro de catalogue de BAC), qui sera indiqué au dossier d'enregistrement d'expédition (DEE).

Habituellement, ce numéro est indiqué sous le format suivant :

- V# AAMM-#### (p. ex. V4 9104-0008)

Tous les fichiers créés pendant la numérisation d'une bande vidéo doivent être sauvegardés dans le même répertoire :

- Nom du dossier parent = « N° de catalogue » (p. ex. V4\_9104-0008).
- Le dossier renferme tous les fichiers connexes.
- No\_de\_catalogue.mxf (fichier maître de préservation) (p. ex. V4\_9104-0008.mxf).
- No\_de\_catalogue.mp4 (fichier mandataire faible résolution) (p. ex. V4\_9104-0008.mp4).



- No\_de\_catalogue.xml (fichier de métadonnées) (p. ex. V4\_9104-0008.xml).
- No\_de\_catalogue.xxx (registre de contrôle de la qualité) (p. ex. V4\_9104-0008.pdf).

### 2.2.5 Spécifications du disque dur

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) fournira des disques durs externes chiffrés munis d'une interface USB 3.0 pour le transfert des données.

## 2.3 Améliorations apportées par BAC et innovations liées aux méthodes et au matériel

Toutes les innovations liées aux méthodes et au matériel seront envoyées par écrit à l'entrepreneur par l'autorité technique. BAC doit informer l'entrepreneur de toute amélioration proposée aux méthodes ou au matériel existant, ou de tout changement apporté aux spécifications et aux normes décrites au point 2.2 de l'énoncé des travaux associé au processus de numérisation.

## 2.4 Méthode et source d'acceptation

### Inspection et comparaison de la numérisation réalisées par BAC

Les lecteurs de disque dur sont reçus, déballés et inspectés par le personnel de BAC. Les données entrantes sont balayées pour dépister les virus et un contrôle d'intégrité des fichiers est effectué. Un conservateur responsable des vidéos lit les fichiers pour en vérifier l'exhaustivité et la compatibilité avec nos systèmes. Les fichiers vidéo sont analysés par un logiciel de contrôle de la qualité et les résultats sont comparés aux registres de contrôle de la qualité produits par l'entrepreneur.

Les services de numérisations fournis doivent être effectués à la satisfaction du responsable de l'autorité technique et sous réserve de son acceptation.

### Rejet des travaux

BAC rejettera un fichier vidéo pour les raisons suivantes :

- il échoue un essai du total de contrôle à la réception;
- il ne respecte pas les spécifications de BAC en ce qui concerne le type de fichier, le codec de compression et la compatibilité (voir le point 2.2 Spécifications et normes de l'énoncé des travaux);
- la lecture contient des pertes de niveau, des clics numériques, des images figées ou d'autres erreurs d'encodage numériques décelables qui ne peuvent pas être attribuables à l'enregistrement analogique original;
- la lecture renferme la présence de pertes de niveau analogique ou d'erreurs d'alignement anormalement élevés dans l'encodage qui ne s'expliquent pas par des observations préliminaires et indiquent que la bande n'a pas été jouée convenablement pendant le processus de numérisation;
- le rapport de contrôle de la qualité ne correspond pas aux spécifications de BAC (voir le point 2.2.3 Spécifications du rapport de contrôle de la qualité de l'énoncé des travaux);
- les spécifications du répertoire de fichiers ne correspondent pas aux spécifications de BAC (voir le point 2.2.4 Spécifications du répertoire de fichiers de l'énoncé des travaux).



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## 2.5 Exigences en matière de rapports

### 2.5.1 Personnes-ressources

L'autorité technique agira en tant que représentant et sera la personne-ressource de l'entrepreneur pour toute communication liée au travail.

### 2.5.2 Calendrier de présentation des rapports

Des rapports d'étape doivent être transmis après chaque analyse du contrôle de qualité réalisée par l'autorité technique. Les communications doivent être faites par écrit.

## 2.6 Procédures de contrôle de la gestion du projet

L'autorité technique doit examiner le travail de l'entrepreneur pour chaque expédition afin de s'assurer que la numérisation est effectuée rapidement et efficacement, à la satisfaction de BAC et conformément aux spécifications techniques prévues dans le contrat. Le défaut de se conformer aux exigences techniques entraînera la suspension des travaux en cours pour BAC. L'entrepreneur devra corriger les lacunes avant de reprendre les travaux.

### Échéances relatives à l'acceptation des produits livrables par BAC

Le temps requis par BAC pour accepter ou rejeter les produits livrables dépendra de la quantité de contenu numérisé reçu de la part de l'entrepreneur. Il faudra environ cinq (5) jours ouvrables à BAC pour effectuer l'analyse du contrôle de la qualité de cent (100) heures de contenu sur bande vidéo.

## 3. Lieu du travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

Les services fournis par l'entrepreneur doivent être offerts à partir de ses installations.

Tous les travaux doivent être effectués dans un (1) seul bâtiment.

Le matériel ne doit pas quitter le bâtiment de l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux.

En raison de la charge de travail et des échéances, tout le personnel faisant partie de ce contrat doit être prêt à collaborer fréquemment avec l'autorité technique et d'autres membres de l'institution.

L'autorité technique ou les autres représentants gouvernementaux autorisés peuvent demander à avoir accès aux travaux en cours et aux locaux de l'entrepreneur où les travaux sont réalisés.

## 4. Déplacements

Si des déplacements sont nécessaires pour des réunions, des entretiens, etc., le contractant est responsable de tous les frais de déplacement et de toutes les dépenses liées à son lieu d'activité dans la région de la capitale nationale (RCN).

## 5. Langue de travail

Les services seront offerts en français ou en anglais, soit les deux langues officielles du Canada.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

## 6. Calendrier du projet

### 6.1 Calendrier et estimation du niveau d'effort (répartition du travail)

- BAC est responsable de préparer le matériel pour deux (2) envois annuels. Chaque envoi comprendra 400 bobines (environ 1000 heures de contenu).

Jusqu'à 10 000 heures par cinq ans, soit 2000 heures par année.

Jusqu'à 2000 heures divisées en deux envois, soit 1000 heures par envoi.

- L'entrepreneur a six (6) mois à partir de la date de réception de l'envoi pour numériser toutes les bandes vidéo.
- Pour chaque tranche de 100 heures de contenu numérisé par l'entrepreneur, BAC a cinq (5) jours ouvrables pour effectuer une analyse du contrôle de la qualité et pour accepter ou rejeter les produits livrables.

### 6.2 Expédition et droits de douane canadiens

Il incombera à l'entrepreneur de collecter et de retourner les bandes vidéo auprès du Centre de préservation de Bibliothèque et Archives Canada à Gatineau (Québec) J8T 8L8, sans frais supplémentaires pour BAC. Les bandes vidéo doivent être réemballées et retournées à BAC de la même façon qu'elles ont été reçues et dans le même contenant ou sur la même palette de BAC. Au besoin, le fournisseur fournira les documents douaniers convenables et appropriés pour assurer le traitement rapide et efficace des agents des douanes. L'entrepreneur sera responsable de payer toute redevance douanière.



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

*(sera insérer au moment de l'attribution du contrat).*

Veillez vous référer à la pièce jointe à la partie 3 - Barème de prix



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001

### ANNEXE « C » INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE



**PROTÉGÉ B** lorsque rempli  
**PROTECTED "B"** when completed

#### T1204 Information Reporting by Contractor for the payment of invoices

#### Information T1204 à transmettre par l'entrepreneur pour le paiement des factures

1. The Contractor shall provide the following information within 15 calendar days from date of award of the contract; and return this form with the signed contract. This is a condition of payment.

1. L'entrepreneur doit fournir l'information suivante dans les 15 jours suivant la date d'attribution du marché et retourner ce formulaire avec le contrat signé. Il s'agit d'une condition de paiement.

- a. the legal name of the entity or individual, as applicable, i.e. the name associated with the Social Insurance Number (SIN) or Business Number (BN), as well as the address and the postal code;

- a. l'appellation légale de l'entité ou du particulier, selon le cas, i.e. le nom associé au numéro d'assurance sociale (NAS) ou au numéro d'entreprise, ainsi que l'adresse et le code postal;

Name / Nom:

Adresse / Adresse:

Are you a former public servant or a person that was incorporated, receiving a GOC pension or lump sum payment? / Êtes-vous un ancien fonctionnaire ou une personne s'étant constituée en société recevant une pension du GC ou un montant forfaitaire?

Yes / Oui

No / Non

Are you an aboriginal supplier?

Êtes-vous un fournisseur autochtone?

Yes / Oui

No / Non

- b. The status of the Contractor:

- b. Le statut juridique de l'entrepreneur:

Individual / Particulier

Partnership / Société de personnes

Corporation / Société

- c. Dans le cas d'un particulier, le NAS de l'entrepreneur ou le numéro d'entreprise ou le numéro de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) / For individuals, the Contractor's SIN and, if applicable, the BN, or the Goods and Services Tax (GST)/Harmonized Sales Tax (HST) number;

- d. Dans le cas d'une société de personnes et d'une société, le numéro d'entreprise, ou si ce dernier n'est pas disponible, le numéro de TPS/TVH. En l'absence d'un numéro d'entreprise ou de TPS/TVH, une société devra fournir son numéro d'impôt de société du feuillet T2, tandis qu'une société de personnes devra fournir le NAS de l'associé qui a signé le marché / For partnerships and corporations, the BN, or if this is not available, the GST/HST number. If there is no BN or GST/HST number, corporations must provide their T2 Corporation Tax number, while partnerships must provide the SIN of the partner who has signed the contract; and,

Contractor's SIN: / NAS de l'entrepreneur:

GST/HST number: / Numéro TPS/TVH:

Business Number/ Numéro d'entreprise:

T2 Corp. Tax number: / Numéro d'impôt de société T2

- e. the following certification signed by the Contractor or an authorized officer:

- e. l'attestation suivante, signée par l'entrepreneur ou son représentant autorisé :

"I certify that I have examined the information provided above, including the legal name, address, and Canada Customs and Revenue Agency identifier, (c) or (d) as applicable, and that it is correct and complete, and fully discloses the identification of this Contractor."

« Je certifie par la présente que j'ai examiné tous les renseignements fournis ci-dessus, y compris l'appellation légale, l'adresse et le numéro identificateur de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada, c) ou d) selon le cas, qu'ils sont corrects et complets et qu'ils divulguent clairement l'identité du présent entrepreneur. »

Signature

date



Date de clôture: Le 20 février 2024

Heure 2:00 pm HNE

Numéro de référence: 5Z011-25-0001



### Demande d'inscription au dépôt direct pour les fournisseurs canadiens

### PROTÉGÉ B lorsque rempli PROTECTED "B" when completed Direct Deposit Enrollment Request for Canadian suppliers

Pour les paiements fait au Canada seulement

For payments deposited in Canada only

Demande initiale  
New Request

Modification  
Change

Annulation  
Cancellation

A REMPLIR ÉLECTRONIQUEMENT OU Écrire lisiblement

FILL FORM ELECTRONICALLY OR print clearly

Nom du particulier ou  
de l'entreprise  
Surname or CO Name

Prénom  
Given Name

Adresse  
Address

Ville  
City

Code postal  
Postal Code

Province

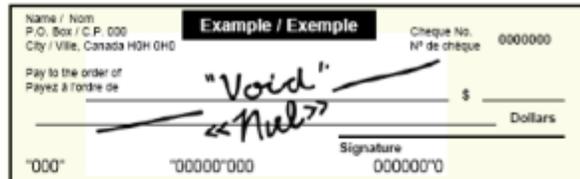
Courriel  
E-Mail

Téléphone  
Telephone

S.V.P. joindre un spécimen de chèque avec la  
mention 'NUL' pour votre compte bancaire. Si  
vous n'avez pas de compte chèque, compléter  
cette section avec vos informations bancaires.

Please attach a blank cheque for your bank account  
with 'VOID' written on it. If you don't have a chequing  
account fill this section with your banking information.

Nom et adresse de l'institution financière  
Financial institution's name and address



N° succursale - Branch No

N° institution - Institution No

N° compte - Account No

For finance use only/ Pour finances seulement

Code S- \_\_\_\_\_

By / Par: \_\_\_\_\_

Account No -  
N° compte

Institution No - N° institution  
3 digits 3 chiffres

Branch No - N° succursale  
5 digits 5 chiffres

#### Attestation

En tant que bénéficiaire des paiements, j'autorise BAC à  
déposer mes remboursements dans le compte bancaire  
mentionné ci-dessus et ce, jusqu'à nouvel ordre.

\_\_\_\_\_  
Signature

#### Certification

I, as the person entitled to receive the payments,  
authorize LAC to deposit my reimbursements into the  
above-noted bank account until further notice.

\_\_\_\_\_  
Tel - Tél.

\_\_\_\_\_  
Date



Date de clôture:	Le 20 février 2024
Heure	2:00 pm HNE
Numéro de référence:	5Z011-25-0001



**PROTÉGÉ B** lorsque rempli  
**PROTECTED "B"** when completed

### Renseignements supplémentaires

- Ne remplissez pas ce formulaire si vous avez déjà demandé le dépôt direct et que les renseignements n'ont pas changé.
- Si vous changez de compte bancaire détenu au Canada dans lequel nous déposons un paiement, assurez-vous de nous informer des renseignements relatifs à votre nouveau compte bancaire. De plus, assurez-vous que le paiement est déposé dans le nouveau compte bancaire avant de fermer l'ancien.
- Votre demande de dépôt direct restera en vigueur jusqu'à ce que vous modifiez les renseignements originaux ou que vous annuliez le service.
- Pour interrompre le dépôt direct veuillez remplir ce formulaire en omettant les informations bancaires et en cochant la case 'Annulation'.
- Vous recevrez un courriel contenant le numéro de facture et le montant lorsqu'un paiement sera émis.
- Envoyez votre formulaire dûment rempli par télécopieur au 819-934-5264 ou par courriel à [bac.supportfinance-financesupport.lac@canada.ca](mailto:bac.supportfinance-financesupport.lac@canada.ca) ou par la poste à Bibliothèque et Archives Canada, Finance, 550 boul de la Cité, 8<sup>ème</sup> étage, Gatineau QC K1A 0N4

### More information

- Please do not fill in this form if you already requested the reimbursement via Direct deposit or if the banking information has not changed.
- If you are changing your bank account held in Canada into which we deposit a payment, be sure to tell us about your new bank account. In addition, make sure you do not close the old bank account before we deposit the payment into the new bank account.
- Your direct deposit request will stay in effect until you change the information or cancel the service.
- To cancel direct deposit service, send this form without the banking info and tick the Cancellation Box
- You will receive an e-mail with the invoice number and the amount to notify you when a payment is issued.
- Send your completed form by email at [bac.supportfinance-financesupport.lac@canada.ca](mailto:bac.supportfinance-financesupport.lac@canada.ca) or by fax at 819-934-5264 or by mail at Library and Archives Canada, Finance, 550 boul de la Cité, 8<sup>th</sup> Floor, Gatineau QC K1A 0N4.